

premier degré option Plongée subaquatique

RNCP1279 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré de plongée subaquatique exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques de plongée subaquatique dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et encadre tous publics à la pratique de la plongée subaquatique.

Il encadre et guide des palanquées en milieu artificiel ou lors d'une exploration en milieu naturel jusqu'à la zone de 60 mètres.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne à la pratique de la plongée subaquatique (du débutant au niveau 4) et aux différentes disciplines compétitives de l'activité plongée : hockey subaquatique, orientation, chasse sous marine, nage avec palmes.

Il organise son activité, en préservant l'intégrité physique du pratiquant, dans les conditions de sécurité conformes à la réglementation et dans le cadre du projet pédagogique de l'institution.

Il organise, anime et conduit des projets d'animation et d'entraînement - en milieu artificiel ou naturel jusqu'à la zone des 40 mètres - en intégrant des cycles d'apprentissage et de perfectionnement adaptés au niveau, aux caractéristiques du public.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il organise et met en place un dispositif de prévention des risques.

Il met en œuvre des interventions de sauvetage et de premiers secours pour assister un plongeur, en immersion ou en surface.

Il utilise un navire support de plongée.

Il optimise l'utilisation du parc de matériel de plongée ainsi que du matériel de surveillance et d'intervention. Il optimise l'utilisation de la station de gonflage et assure la gestion de l'air et sa distribution.

Il promeut la pratique de la plongée subaquatique, organise des manifestations au sein de la structure et peut animer des stands dans les salons.

Il participe au fonctionnement ainsi qu'à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées:

1

Prendre en compte les caractéristiques physiques et psychologiques des publics.
Conseiller et accompagner les publics dans la pratique de la plongée subaquatique.

2

Maîtriser les principes techniques, tactiques, physiques et psychologiques spécifiques à la pratique de la plongée subaquatique et aux pratiques sportives en plongée (hockey subaquatique, orientation...), les spécificités des matériels de plongée et du matériel de sécurité, les contraintes et règles de navigation en toutes zones ainsi que les méthodes d'apprentissage, d'amélioration de la performance et d'entraînement.

Maîtriser et intégrer dans son intervention les normes et la réglementation spécifique à la pratique de la plongée subaquatique ainsi que les mesures de sécurité associées.

Définir une zone de navigation en appréciant les conditions météorologiques, la spécificité de l'environnement et en intégrant les difficultés et les risques potentiels en regard du public.

Concevoir, conduire et évaluer, dans le respect du projet d'animation global de la structure, des séances d'initiation, d'enseignement pratique et théorique, et d'entraînement adaptées aux pratiquants.

Animer un groupe de pratiquants en proposant des situations pédagogiques - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement adaptées à leurs caractéristiques et capacités.

3

Conduire un navire support de plongée en qualité de pilote et/ou d'équipier. Gérer l'organisation, l'armement du bateau pour les différentes activités.

Assurer la gestion, l'entretien usuel et la maintenance technique journalière des équipements et du matériel de plongée et de la station de gonflage de la structure. Contrôler la conformité technique et de propreté d'un local de gonflage.

Transmettre les règles d'hygiène et de sécurité associées.

Organiser et coordonner, en accord avec les orientations institutionnelles, des actions de promotion de la pratique de la plongée et de développement de la structure (stages, événements festifs, journées portes ouvertes).

Mettre en œuvre et organiser les premiers secours en mer.

Créer, comprendre et gérer la dynamique du groupe.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de plongée Animateur ou animateur sportif en plongée subaquatique ou animateur de loisirs sportifs.

Educateur territorial des APS (sur concours)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €

Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option plongée subaquatique, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

à l'étude

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports & Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.cidj.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1279/>